## **7 PROPOSITIONS DU GART EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ**

• Engager financièrement l'État en faveur de la mobilité du quotidien avec un nouveau plan d'investissement de 5 milliards d'euros • Baisser la TVA à 5,5 % dans les transports publics du quotidien • Transformer en subventions les avances de trésorerie versées dans le cadre de la crise sanitaire • Garantir la pérennité du versement mobilité • Développer à l'échelle nationale un titre unique pour toutes les mobilités • Créer un bureau des temps et engager une réflexion globale sur les horaires et les usages • Intégrer le BioGNV dans les énergies à très faibles émissions

## **CRÉER UN BUREAU DES TEMPS**



ET ENGAGER UNE RÉFLEXION GLOBALE SUR LES HORAIRES ET LES USAGES

# 1 Chiffre clé 270 MD€

C'est le coût social et économique de la congestion routière dans l'Union européenne. Un coût qu'une meilleure organisation des mobilités sur une journée peut contribuer à réduire.

## **POURQUOI C'EST UTILE?**

Mieux saisir les besoins et les enjeux spatiaux et temporels des transports dans les territoires implique de placer la mobilité au cœur des politiques publiques. Les horaires et les temps de transport sont, en effet, la conséquence directe de nos autres activités : professionnelles, scolaires, personnelles, sociales... Une organisation optimale des mobilités passe donc par une réflexion et une action coordonnée sur les rythmes sociaux, associant administrations, établissements scolaires et d'enseignement, acteurs économiques et Autorités Organisatrices de Mobilité.

La création d'un « bureau des temps » à l'échelle nationale, déconcentré à l'échelle départementale ou régionale, aurait pour objectif de travailler collectivement à l'optimisation de ces rythmes. Cela permettrait de lisser la fréquentation des transports et des réseaux routiers sur la journée, d'optimiser les ressources humaines et matérielles, et d'améliorer les problèmes de congestion urbaine par des solutions de mobilité partagées, efficientes et accessibles à tous.

66 Il faut penser ensemble toutes les politiques publiques qui impactent nos emplois du temps

## **POURQUOI C'EST POSSIBLE?**



La crise sanitaire a bouleversé notre rapport à la distance et au temps, nos habitudes de vie, de travail et de consommation, nos besoins de mobilités. C'est l'occasion de penser ensemble toutes les politiques publiques qui impactent nos emplois du temps.

Le GART, porte-parole des AOM, propose qu'un comité de liaison interministériel soit mis en place pour traiter les mobilités du quotidien de manière globale et à l'échelle nationale, dans leur articulation avec les autres politiques publiques (Éducation nationale, Enseignement supérieur, Santé, Emploi, Aménagement du territoire, Économie et commerce, ...).

Au niveau local le dialogue pourra s'établir entre les AOM réunies au sein des bassins de mobilités, ainsi que dans le cadre des comités de partenaires. Sur le modèle des expérimentations déjà menées en Italie et dans quelques agglomérations françaises, il s'agit de définir les besoins et les solutions directement auprès des usagers, en lien avec les employeurs - publics et privés -, les services publics - nationaux et locaux

- et les acteurs économiques du territoire.



#### **VRAIE QUESTION... FAUX PROBLÈME?**

#### Comment obtenir des données pour la gestion des temps ?

Pour réfléchir efficacement à l'adéquation optimale entre demande et offre de mobilités, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des données d'usage disponibles. Or une part majeure n'est actuellement pas mobilisable par les AOM : si les données produites par les services publics de mobilité sont désormais en open data, les acteurs privés n'ont aucune obligation de mise à disposition de celles qu'ils détiennent, alors qu'ils collectent des informations sur les flux ou sur les occurrences de recherche (pour tel ou tel service, trajet ou horaire) qui pourraient être exploitées afin de préciser les besoins des usagers. Une des premières missions de ce bureau des temps sera donc une collecte efficace des données, appuyée par la mise en place d'une législation plus adaptée aux besoins des AOM en la matière.

